

AVIS

AUX PORTEURS DE TITRES DES FONDS DESJARDINS

Le 20 juillet 2015

Cher / Chère investisseur,

Par la présente nous souhaitons vous faire part de notre intention de modifier la structure de tarification des Fonds Desjardins.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins (le ou les « Fonds »), améliore continuellement son offre de produits afin qu'elle réponde à vos besoins et qu'elle soit adaptée à l'environnement concurrentiel. C'est dans ce contexte que le gestionnaire désire adopter une structure tarifaire plus simple où l'essentiel des frais d'exploitation des Fonds aurait un taux fixe.

Situation actuelle pour le paiement des frais d'exploitation

Chaque Fonds est considéré comme une entité légale qui doit payer ses différents frais d'exploitation. Le Fonds voit ses frais d'exploitation fluctuer d'une année à l'autre principalement selon la variation des encours. Cette situation a pour conséquence que le ratio de frais de gestion (RFG) de chaque Fonds varie également chaque année.

Le RFG s'exprime sous forme de pourcentage annuel de l'actif net du Fonds. Voici comment se calcule le ratio de frais de gestion :

$$\text{Frais de gestion} + \text{Frais d'exploitation} + \text{Taxes} = \text{RFG (\%)}$$

Bien que vous ne payiez pas directement les frais de gestion et les frais d'exploitation, ces frais ont une incidence sur les investisseurs car ils réduisent le rendement du Fonds.

Vers une tarification simplifiée

La modification souhaitée consiste à ce que dorénavant le gestionnaire paye la majorité des frais d'exploitation en retour de frais d'administration fixes que lui paierait chacun des Fonds.

Ainsi, des frais d'administration fixes feraient en sorte que le gestionnaire assumerait l'essentiel des fluctuations des frais d'exploitation.

Pour voir plus en détail la structure tarifaire, vous trouverez dans les tableaux 1 et 2 les frais d'administration fixes proposés ainsi que le sommaire des frais, tant avant qu'après la modification proposée.

Les avantages des frais d'administration fixes pour les investisseurs

Un RFG équivalent ou moins élevé : Pour la très grande majorité des Fonds, le RFG sera équivalent à celui au 31 mars 2015. Dans certains cas, il pourra même être inférieur.

Des frais transparents et prévisibles : Avec une grande part des frais d'exploitation fixée à un pourcentage donné, il vous sera plus facile de déterminer les frais d'un Fonds.

Des coûts concurrentiels pour les années à venir : Les frais d'administration fixes ont été établis à des niveaux très compétitifs et leur mise en place cristallise cette situation.

Recommandation favorable du comité d'examen indépendant

Les Fonds ont un comité d'examen indépendant composé de membres externes à Desjardins, dont le mandat est d'examiner certaines questions de façon indépendante. Le comité travaille dans l'intérêt des Fonds et, par conséquent, dans votre intérêt. Le comité a conclu que la mise en place de frais d'administration fixes aboutirait à un résultat juste et équitable pour les Fonds.



Desjardins
Gestion de patrimoine

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

Coopérer pour créer l'avenir

Conditions pour mettre en œuvre la modification

La mise en œuvre de la modification, prévue pour le 1^{er} octobre 2015, est conditionnelle à ce que le gestionnaire obtienne l'approbation des investisseurs de titres de catégories ou de séries C et R, les titres avec droit de vote.

Si la proposition des frais d'administration fixes pour un Fonds n'est pas approuvée par les investisseurs de titres avec droit de vote (titres de catégories ou de séries C et R), ce Fonds continuera de payer ses frais d'exploitation tel qu'actuellement. En outre, si l'approbation des investisseurs de titres avec droit de vote n'est pas obtenue pour tous les Fonds, le gestionnaire pourra, à sa discrétion, choisir de ne pas introduire les frais d'administration fixes, même si le changement peut être mis en œuvre pour certains Fonds, et même si les investisseurs de certains Fonds ont approuvé la proposition des frais d'administration fixes.

En tant que détenteur de titres de catégories ou de séries A, T, F ou S des Fonds, aucune démarche n'est requise de votre part. Si vous avez des questions au sujet de cette modification, vous pouvez communiquer avec votre représentant ou le service à la clientèle des Fonds Desjardins au **514 286-3499 / 1 866 666-1280** du lundi au vendredi de 8 h à 21 h.

**DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.
GESTIONNAIRE DES FONDS DESJARDINS**

Éric Lachaine
Chef de l'exploitation

Si vous ne détenez plus de parts du Fonds, veuillez ignorer cet avis.

Tableau 1 : Frais d'administration à taux fixe applicables

Fonds Desjardins	Séries ou catégories (%)			
	A	F	T, T4, T5, T6, T7, T8	S, S4, S5, S6, S7, S8
Fonds en fiducie				
Marché monétaire	0,10	0,10		
Revenu court terme	0,14	0,14		
Obligations canadiennes	0,14	0,14		
Obligations opportunités	0,15	0,15		
Obligations mondiales indexées à l'inflation (auparavant Placements complémentaires)	0,15	0,15		
Obligations mondiales de sociétés	0,15	0,15		
Revenu à taux variable	0,15	0,15		
Obligations mondiales tactique	0,15	0,15		
Obligations des marchés émergents	0,15	0,15		
Équilibré tactique	0,20	0,20		
Équilibré Québec	0,16	0,16	0,16	0,16
Revenu de dividendes	0,15	0,15	0,15	0,15
Croissance de dividendes	0,17	0,17	0,17	0,17
Actions canadiennes de revenu	0,17	0,17		
Actions canadiennes valeur	0,17	0,17	0,17	0,17
Actions canadiennes croissance	0,17	0,17		
Actions canadiennes petite capitalisation	0,20	0,20		
Actions américaines valeur	0,18	0,18		
Actions américaines croissance	0,18	0,18		
Actions outre-mer valeur	0,23	0,23		
Actions outre-mer croissance	0,22	0,22		
Mondial de dividendes	0,22	0,22	0,22	0,22
Actions mondiales valeur (auparavant Actions mondiales toute capitalisation)	0,23	0,23	0,23	0,23
SociéTerre Environnement (auparavant Environnement)	0,23	0,23		
Actions mondiales petite capitalisation	0,23	0,23		
Marchés émergents	0,21	0,21		
Opportunités des marchés émergents	0,20	0,20		
Infrastructures mondiales	0,20	0,20		

Fonds Desjardins	Séries ou catégories (%)			
	A	F	T, T4, T5, T6, T7, T8	S, S4, S5, S6, S7, S8
Portefeuilles en fiducie				
Diapason Revenu prudent	0,16	0,16	0,16	0,16
Diapason Revenu conservateur	0,16	0,16	0,16	0,16
Diapason Revenu modéré	0,16	0,16	0,16	0,16
Diapason Revenu diversifié	0,16	0,16	0,16	0,16
Diapason Croissance modéré	0,16	0,16		
Diapason Croissance diversifié	0,15	0,15		
Diapason Croissance équilibré	0,15	0,15		
Diapason Croissance ambitieux	0,16	0,16		
Diapason Croissance maximum	0,16	0,16		
SociéTerre Conservateur (auparavant SociéTerre Sécuritaire boursier)	0,16	0,16		
SociéTerre Équilibré	0,16	0,16		
SociéTerre Croissance	0,16	0,16		
SociéTerre Croissance maximale (auparavant SociéTerre Croissance plus)	0,16	0,16		
Chorus II Sécuritaire boursier	0,15	0,15	0,15	0,15
Chorus II Équilibré revenu	0,15	0,15	0,15	0,15
Chorus II Équilibré croissance	0,15	0,15	0,15	0,15
Chorus II Croissance	0,15	0,15	0,15	0,15
Chorus II Croissance élevée	0,15	0,15	0,15	0,15
Chorus II Croissance maximale	0,15	0,15	0,15	0,15
Fonds en catégorie de société				
Catégorie de société Desjardins Croissance de dividendes	0,20			
Catégorie de société Desjardins Actions canadiennes de revenu	0,17			
Catégorie de société Desjardins Actions canadiennes valeur	0,19			
Catégorie de société Desjardins Actions canadiennes croissance	0,20			
Catégorie de société Desjardins Actions américaines croissance	0,18			
Catégorie de société Desjardins Actions outre-mer croissance	0,22			
Catégorie de société Desjardins Actions mondiales petite capitalisation	0,23			
Catégorie de société Desjardins Opportunités des marchés émergents	0,20			
Portefeuilles en catégorie de société				
Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier	0,15		0,15	0,15
Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu	0,15		0,15	0,15
Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance	0,15		0,15	0,15
Chorus II en catégorie de société Croissance	0,15		0,15	0,15
Chorus II en catégorie de société Croissance élevée	0,15		0,15	0,15
Chorus II en catégorie de société Croissance maximale	0,15		0,15	0,15

Les frais d'administration fixes correspondent à un pourcentage de l'actif net de chaque catégorie ou de la série de titres du Fonds. Les taxes applicables aux frais d'administration fixes, y compris la TPS et la TVH ne sont pas incluses dans la liste ci-dessus.

Veuillez noter que les Fonds Desjardins suivants, créés en 2015, ont déjà des frais d'administrations fixes :

- Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes
- Fonds Desjardins IBrix Actions canadiennes à dividendes élevés
- Fonds Desjardins IBrix Focus actions canadiennes
- Fonds Desjardins IBrix Actions mondiales à faible volatilité
- Fonds Desjardins IBrix Focus actions mondiales
- Fonds Desjardins Actions mondiales croissance
- Catégorie de société Desjardins Marché monétaire
- Catégorie de société Desjardins IBrix Actions canadiennes à dividendes élevés
- Catégorie de société Desjardins IBrix Focus actions canadiennes
- Catégorie de société Desjardins Actions mondiales croissance

Tableau 2 : Sommaire des frais

AVANT LA MODIFICATION	APRÈS LA MODIFICATION : Selon la proposition des frais d'administration fixes
Coûts, dépenses et frais payables pour chaque Fonds	Coûts, dépenses et frais payables par chaque Fonds
Frais d'exploitation*	Frais d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> - Les frais liés à l'agent chargé des transferts et de la tenue des registres ; - Les frais de garde ; - Les honoraires des auditeurs et des conseillers juridiques ; - Les frais de comptabilité et d'évaluation des fonds ; - Les frais administratifs et les frais de service du fiduciaire relatifs aux régimes enregistrés ; - Coûts rattachés à la préparation et à la distribution des rapports financiers, des prospectus simplifiés, des aperçus des fonds et des autres communications aux investisseurs concernant les fonds ; - Les droits de dépôt aux organismes de réglementation. 	<p>Ces frais sont dorénavant assumés par le gestionnaire.</p>
Autres frais d'exploitation	Autres frais d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> - Les frais associés aux emprunts ; - Les impôts et les taxes, y compris la TPS ou la TVH, applicables aux charges opérationnelles du fonds ; - Les frais payables à l'égard du comité d'examen indépendant ; - Les nouveaux frais reliés à des services externes qui n'étaient pas couramment appliqués aux organismes de placement collectif canadiens ; - Les frais associés au respect des changements réglementaires ou des nouvelles exigences gouvernementales ; - Les frais encourus et dépenses encourues en dehors du cours normal des activités des Fonds. 	<p>Pas de changement, l'ensemble de ces frais continue d'être assumé par le Fonds.</p>
Frais d'opération de portefeuille**	Frais d'opération de portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> - Commission de courtage pour acheter et vendre les titres en portefeuille ainsi que les frais de recherche et d'exécution, s'il en est. 	<p>Pas de changement, l'ensemble de ces frais continue d'être assumé par le Fonds.</p>
Frais payables au gestionnaire	Frais payables au gestionnaire
<ul style="list-style-type: none"> - Les frais de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les frais de gestion ; - Les frais d'administration fixes.

* La liste des frais d'exploitation n'est pas exhaustive.

** La liste des frais d'opération de portefeuille n'est pas exhaustive et ceux-ci ne sont pas compris dans le RFG d'une catégorie ou série d'un Fonds.



Desjardins
Gestion de patrimoine

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

Coopérer pour créer l'avenir